

[Contribution et souscription de la République de Bolivie à la Déclaration conjointe](#)

Reconnaissant que :

- L'application de projets et de politiques de nature néo-libérale a contribué à propager et à renforcer la dépendance, la pauvreté, le pillage de nos ressources naturelles et l'inégalité sociale dans notre région ;
- La véritable intégration entre les pays latino-américains et caribéens est une condition sine qua non du développement durable, de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, en vue de satisfaire aux besoins de nos peuples ;
- Seule l'unité d'action des pays latino-américains et caribéens, fondée sur les principes de la coopération, de la complémentarité, de l'entraide et de la solidarité, leur permettra de préserver leur indépendance, leur souveraineté et leur identité, ainsi que de faire pièce avec succès aux tendances à l'unilatéralisme et aux visées hégémoniques, tout en renforçant un Traité de commerce des peuples ;
- Tout gouvernement a l'obligation morale de lutter pour l'amélioration du genre humain et pour l'amitié, la solidarité et la paix entre les peuples du monde ;

Convaincu de la nécessité de promouvoir une vraie intégration solidaire, complémentaire et humaine entre nos pays et nos peuples, Je tiens, au nom du gouvernement de la République de Bolivie, à contribuer à ce processus en proposant l'initiative de Traités de commerce des peuples et à faire miens les objectifs, les principes et les fondements conceptuels de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) contenus dans la Déclaration conjointe souscrite à La Havane, le 14 décembre 2004, par le président du Conseil d'Etat de la République de Cuba et le président de la République bolivarienne du Venezuela.

Fait à La Havane, le 29 avril 2006.

Evo Morales Ayma

Président de la République de Bolivie

Source:

Auteur:

- [Morales Ayma, Evo](#)

29/04/2006

Source URL: <http://www.comandante.biz/fr/documentos/contribution-et-souscription-de-la-republique-de-bolivie-la-declaration-conjointe?height=600&width=600>
